

L'IDÉE FIP n° 2018 - 2

Numéro spécial ASSEMBLEE GENERALE (A.G.)

Le jeudi 12 avril 2018,
Venez nombreux à VOTRE assemblée générale

C'est quoi une
assemblée
générale ?

L'AG est un moment fort de la vie syndicale. C'est l'occasion pour chaque adhérent ou sympathisant de faire le point sur l'activité syndicale et de débattre de nos revendications.

De quoi on
parle ?

- de la trésorerie du syndicat
- de l'activité locale et nationale
- de la vie des services
- du revendicatif

Qui a le
droit
d'y assister ?

« Tout agent de la DGFIP peut, une fois par an, assister à l'AG d'un syndicat, qu'il soit adhérent ou non ».
Une autorisation d'absence collective est déposée à la direction. Il suffit juste de prévenir votre chef de service et de saisir Assemblée Générale dans Agora (code FR10E).



C'est où ?

À la maison des Syndicats
11, rue des archives
à Créteil
(derrière le Centre commercial Créteil Soleil, à côté des archives départementales).

Votre Assemblée Générale :

ORDRE DU JOUR :

- * 8h30 : Petit déjeuner d'accueil
- * Rapport de trésorerie locale (vote)
- * Rapport d'activité locale (vote)
- * Intervention du bureau national (sujets d'actualité)
- * Élection du bureau de section (vote)
- * Questions diverses et débats

☞ Quand ?

Le jeudi 12 avril 2018 à partir de 8h30

☞ Où ?

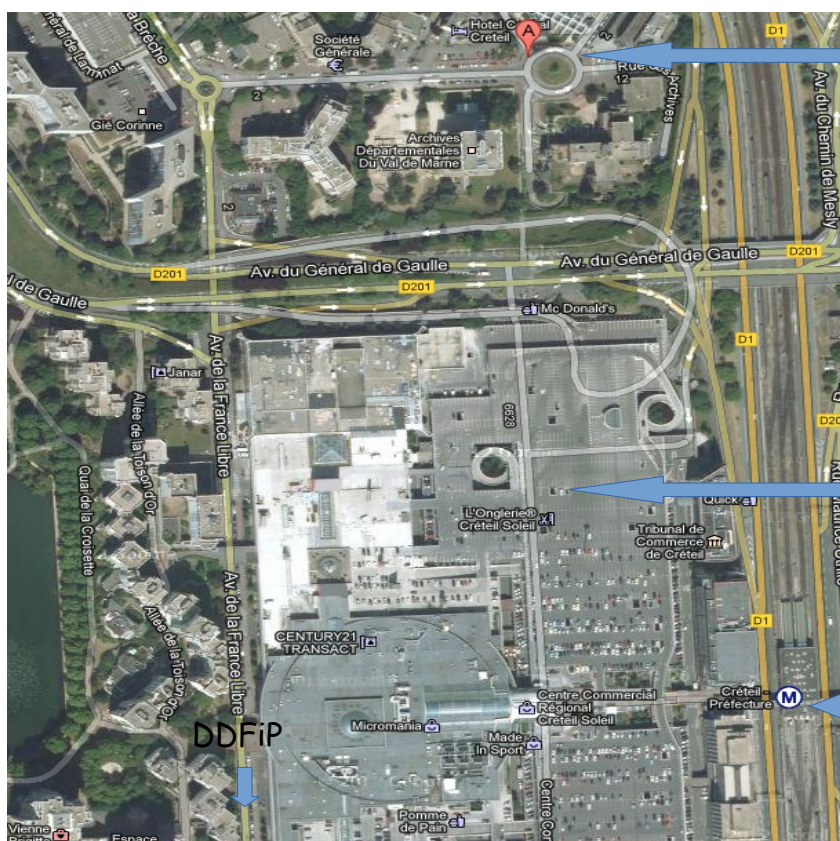
**A la maison des Syndicats - dans la grande salle du bas
11, rue des archives à Créteil (derrière le Centre commercial Créteil Soleil,
à côté des archives départementales)**

☞ Comment ?

**Par le métro « Créteil préfecture » ; Par le bus 12, 23, 117, 308 ;
En voiture, sortie « Hôtel de ville - Port, archives départementales »**

☞ Pour qui ?

TOUS les adhérents et sympathisants du 94, actifs et retraités



Maison des
syndicats

Centre commercial
Créteil Soleil

Métro Créteil Préfecture
(ligne n° 8)

Bulletin(s) à nous retourner par la navette à Solidaires Finances publiques 94
(ou par la poste 1 place du Général Pierre Billotte - 94040 CRETEIL CEDEX)

Inscription au repas

Lors de l'**assemblée générale** du **jeudi 12 avril 2018**
un repas sera pris en commun dans la salle.

Pour partager avec nous ce moment de convivialité, merci de bien vouloir vous inscrire :
- en nous adressant votre **participation de 11 €** (la section prenant à sa charge la différence de prix. Chèque à l'ordre de Solidaires Finances Publiques 94),
- **avant le vendredi 30 mars** (afin de nous permettre de réserver les repas).



NOM :

Prénom :

Si vous souhaitez participer activement à la vie du syndicat, devenez membre du bureau.

Membre du bureau de section - Déclaration de candidature 2018

(A nous renvoyer par la navette ou par mail)

Je désire faire partie du nouveau Bureau 2018/2019
de la SECTION SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 94

NOM :

Prénom :

Résidence :

Service :

A

, le
Signature

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

(Tél. : 01.43.99.37.95 / 01.41.94.34.64, solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr).



Le barème des cotisations 2018

GRADES		ECHELONS - CATEGORIES pour les Chefs de Service Comptable												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	Agents «Pacte juniors»	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Agents contractuels de droit public	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Auxiliaires de service et de bureau	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Contractuels Hypothèques	55	60	66	70	74	79	82	-	-	-	-	-	-
	Contractuels (régisseurs)	48	57	60	66	69	76	79	-	-	-	-	-	-
C	Agents administratifs ou techniques stagiaires	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Agents administratifs ou techniques	65	66	66	66	66	66	70	71	72	76	81	-	-
	Agents administratifs ou techniques principaux 2ème classe	46	66	70	71	73	76	81	83	85	87	89	90	-
	Agents administratifs ou techniques principaux 1ère classe	-	-	80	82	85	86	87	92	95	99	-	-	-
B	Contrôleurs stag / Techniciens géomètres stag	58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Contrôleurs 2ème classe / Techniciens géomètres	82	82	83	85	86	88	94	96	100	102	104	109	115
	Contrôleurs 1ère classe / Géomètres	85	86	87	89	92	95	97	101	104	106	109	116	121
	Contrôleurs principaux / Géomètres principaux	95	97	100	103	107	114	118	124	131	134	136	-	-
A	Inspecteurs élèves (Ecoles)	66	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs	100	102	106	113	120	129	138	142	154	170	177	-	-
	Inspecteurs spécialisés	116	118	128	131	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs comptables	-	134	137	142	149	160	167	171	184	194	206	-	-
A+	Inspecteurs divisionnaires Classe normale	186	196	202	209	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Classe normale Comptables	251	257	270	276	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe	207	215	237	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe Comptables	320	331	352	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs divisionnaires Hors classe Chef Service Comptable	-	517	453	406	381	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inspecteurs principaux	188	204	213	220	243	254	274	282	291	-	-	-	-
	Inspecteurs principaux Comptables	244	256	274	282	293	311	320	331	348	-	-	-	-
	Inspecteurs principaux Chef de Service Comptable	-	517	453	406	381	-	-	-	-	-	-	-	-
	Administrateurs des Finances Publiques adjoints	254	270	281	318	330	345	-	-	-	-	-	-	-
	Administrateurs des Finances Publiques adjoints Chef de Service Comptable	581	517	453	406	381	-	-	-	-	-	-	-	-
A++	Administrateurs des Finances Publiques	355	377	398	420	452	-	-	-	-	-	-	-	-
	Administrateurs Finances Publiques Chef Service Comptable	581	517	453	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	AGFIP Classe normale	431	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	AGFIP 1ère classe	538	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	AGFIP Classe exceptionnelle	754	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

COTISATION DES RETRAITES	
Pension mensuelle perçue	Montant
Jusqu'à 1 100 €	18 €
de 1 101 à 1 250 €	21 €
de 1 251 à 1 400 €	24 €
de 1 401 à 1 550 €	34 €
de 1 551 à 1 750 €	39 €
de 1 751 à 2 100 €	45 €
de 2 101 à 2 500 €	57 €
de 2 501 à 2 800 €	68 €
de 2 801 à 3 300 €	85 €
de 3 301 à 3 800 €	98 €
de 3 801 à 4 300 €	112 €
Au-delà de 4 300 €	120 €